

ASSURANCE VIE : MA FICHE MÉMO !

En un clin d'œil, retrouvez
les informations essentielles sur le contrat d'assurance vie.

1. A QUOI SERT L'ASSURANCE VIE ?



- Bénéficier d'une **épargne toujours disponible**, dans un cadre fiscal avantageux, pour préparer l'avenir tout en faisant face aux imprévus.
- Obtenir un complément de retraite** pour pallier votre baisse de revenus.
- Protéger vos proches en cas de décès**, en optimisant votre transmission.

2. A QUI S'ADRESSE L'ASSURANCE VIE ?



- A tou(te)s les épargnant(e)s !**
Peu important votre statut professionnel, votre secteur d'activité, ou encore le montant de vos revenus.

3. COMMENT ÇA MARCHE ?



- Dès que vous le souhaitez, vous pouvez « **prendre date** », c'est-à-dire ouvrir votre contrat d'assurance vie.
- Au bout de la **8ème année**, votre contrat arrive à maturité fiscale : vous bénéficiez de tous ses avantages.
- À tout moment, vous pouvez effectuer un **rachat total, des rachats partiels et/ou partiels programmés**.
- En cas de décès, les **bénéficiaires** désignés dans votre contrat percevront le capital décès conformément à votre volonté dans un cadre fiscal avantageux.

4. BON À SAVOIR !



- Les **supports d'investissement de l'assurance vie sont très variés** : fonds en euros, immobilier, fonds composés d'actions et/ou d'obligations...

Vous pouvez choisir votre type d'investissement en fonction de votre profil épargnant :

➔ **Gestion déléguée**

choisissez votre profil, du plus sécurisé au plus dynamique

➔ **Gestion libre**

déterminez vous-même les supports sur lesquels investir votre épargne



Vous pouvez opter pour le versement de votre capital sous forme de rente viagère, afin par exemple de compléter vos revenus à la retraite.